

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE MONT
DE MARSAN
COMMUNE DE BANOS

Nombre de conseillers élus :
11

Conseillers en fonction :
11

Conseillers présents et
représentés :
10

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 06 septembre 2019 à 19h30

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE,
Maire

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. JUNCA
Pierre, M. LAVIGNE Patrick, Mme SAGE Andrée, Mme
DUCASSE Nelly, M. BRETHERS Sébastien, M. DAUGERT
Thierry, M. LALANNE Romain, Mme PETIT Malory,
Mme CAZAUBON Isabelle.

Etaient excusés : M. LAPORTE Aurélien,
Secrétaire de séance : M. LALANNE Romain

Date de convocation : 30 août 2019

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2019

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2019.

**DCM2019/04/01: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHALOSSE TURSAN**

VU la délibération du conseil communautaire du 12 JUILLET 2017 engageant la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle du territoire communautaire pour la période 2017-2022,

VU la délibération du conseil communautaire du 19 juin 2019 arrêtant le projet du Programme Local de l'Habitat 2020/2025,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L. 302-1 et suivants et R.302-1 et suivants,

CONSIDERANT que la communauté de communes Chalosse Tursan souhaite se doter d'un Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT la nécessité de communiquer les conclusions aux communes qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de la réception du document, pour délibérer sur la proposition de Programme Local de l'Habitat. Les délibérations des communes permettront au conseil communautaire de délibérer sur la validation du Programme Local de l'Habitat pour transmission au Préfet qui saisira le Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

CONSIDERANT la réception de la notification de la demande en date du 12 juillet 2019,

Les objectifs ainsi définis dans le Programme Local de l'Habitat correspondent à ceux que poursuit la commune de BANOS Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le PLH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté le 19 juin 2019 par le Conseil Communautaire Chalosse Tursan.

Réception en préfecture le : 10/09/2019

DCM 2019/04/02 : DECISION MODIFICATIVE N°1 2019 : vote de crédits

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédit pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de l'activité de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 21 :

- | | |
|--|----------|
| - 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » | - 4400 € |
| - 21316 « Equipement du cimetière » op 990 | - 2000 € |
| - 21318 « Autres bâtiments publics » op 989 | + 4400 € |
| - 2158 « Autres install, matériels et outillages techniques » op 991 | + 2000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 21 :

- | | |
|--|----------|
| - 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » | - 4400 € |
| - 21316 « Equipement du cimetière » op 990 | - 2000 € |
| - 21318 « Autres bâtiments publics » op 989 | + 4400 € |
| - 2158 « Autres install, matériels et outillages techniques » op 991 | + 2000 € |

Réception en préfecture le : 10/09/2019

DIVERS :

PLUI : M. le Maire présente au conseil la synthèse des différents ateliers thématiques chargés de travailler sur les orientations préliminaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Les synthèses des différentes étapes du PLUI seront envoyées au Conseil.

Voirie :

- Chemin de Pailléou : travaux à prévoir par la communauté de communes.
- Route du Prim : le conseil préconise la mise en place d'un panneau de voirie signalant la chaussée déformée

Monument aux morts : Mr BESSONET en charge de sa restauration doit être recontacté car le travail n'est pas terminé.

Repas du 3^{ème} Age : Prévu le lundi 11 novembre 2019 avec traiteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.